



Le Calendrier du mois

Date	Manifestation	Lieu
Samedi 2 octobre et Dimanche 3 octobre	Exposition Arts'Tasie	Salle Polyvalente
Jeudi 14 octobre	Assemblée Générale de l'A.S.A. des Arrosants à 18 H	Salle Polyvalente
Dimanche 17 octobre	Castagnade du Secours Populaire à partir de 15 H	Salle Polyvalente
Dimanche 31 octobre et Lundi 1 ^{er} novembre	Foire Artisanale	Salle Polyvalente



LES POETES DE SAINTE-ANASTASIE

Sur l'air de « un angelou parèis... »

Hommage à Sainte Anastasie

Chantons gaiement notre joli village
Où il fait bon se lever le matin,
Sous le ciel bleu et même sous l'orage,
Nous éprouvons tous un plaisir certain.
On garde tous en nous quelques images
Sous d'autres cieux, dans un pays lointain !
Mais c'est ici qu'on a posé bagages
Et que la vie prend un visage humain.

Nous sommes venus des quatre coins de France
Nous établir pour passer nos vieux jours,
Nous avons mis toute notre confiance
Et notre cœur avec beaucoup d'amour.
Dans cet écrin formé par les montagnes
Avec l'Issole qui serpente à leurs pieds !
Nous avons su conserver la campagne
Et cultiver des fleurs comme il nous sied.

Les amateurs de boules de pétanque
Peuvent rester le soir tardivement,
Il faut les voir « je vise et je la manque »,
Ca ne fait rien, on passe un bon moment.
Sous les platanes de la place de la gare,
Vous les verrez discuter longuement
Pour savoir qui, et cela n'est pas rare,
Gagne le point, ça compte énormément !

Les amateurs de déjeuner sur l'herbe
Peuvent aller sur le pré de la Font,
Aménagé, c'est un endroit superbe,
Où les enfants peuvent danser en rond
Et si gagné par les charmes du site,
N'hésitez pas à faire un pénéquet !
Vos ronflements viendront alors très vite
Faire un concert aux charmes désuets.

Chantons aussi tous ceux qui participent
De tout leur cœur à faire que chaque jour
Nul n'est laissé au nom des grands principes
Enfermé seul tout en haut de sa tour.

Nous aimerions afin que se dissipent
Les cris de guerre venus des alentours !
Que cessent enfin ces appels au casse pipe
Que lancent ceux, ignorants de l'Amour.

Enfin chantons avec toute notre âme
Le doux plaisir de partager le pain
Avec tous ceux qui possèdent une flamme
Dans le regard en voyant leur prochain.
Soyons de ceux qui sans cesse proclament
Que le bonheur, il est entre nos mains !
N'écoutez pas ceux qui tout haut proclament
Que le bonheur est dans l'appât du gain.

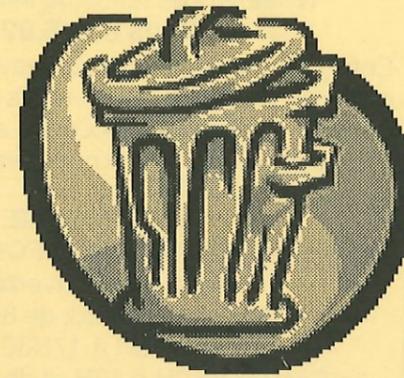
...

Pour nous choristes, que serions nous sans « Elle » ?
Sans cette fée qui nous conduit si bien ?
Même sans baguette, elle a comme des ailes
C'est pour nous tous comme un ange gardien.
Notre tendresse est pour elle infinie !
Vouons-lui tous nos plus belles pensées !
Françoise, tu es pour nous plus qu'une amie
Nous resterons toujours à tes côtés.

Puissions-nous tous, assis à cette table
Garder vivante notre belle amitié,
Rester unis par des liens véritables
Que jamais rien ne pourra délier.
Le hasard fait que nous chantons ensemble !
Que par nos voix nous ayons ce bonheur !
Sans que pourtant aucun ne se ressemble
Tous réunis, de former un seul chœur !

Georges DETTWILER
Président de la Chorale « Chant et Amitié »

Sainte-Anastasie



**Bulletin
Municipal
SEPTEMBRE 2004
n°171**

Le mot du Maire

Mes impôts ont encore augmenté.

Qui, ces derniers jours, n'a pas prononcé ou entendu cette antienne ?
Et pourtant, dans tous les cas il faut le dire, les impôts communaux n'y sont pour rien. Mais encore, faut-il le démontrer... et surtout convaincre (?)

Donc, d'où peut bien venir que certains d'entre nous paient effectivement plus d'impôts fonciers que l'année précédente ?

- Tout d'abord et souvent du fait d'éventuels travaux d'extension ou d'amélioration de nos habitations (piscine par exemple).
- Ce peut être encore, dans une faible proportion, le résultat du réajustement par l'Etat de nos bases fiscales foncières en fonction de l'inflation.
- Mais beaucoup plus certainement en raison de la perception par le Syndicat Intercommunal de l'Issole de la « Taxe Ordures Ménagères » proportionnelle à notre impôt foncier bâti.
Disons tout de même que, de cette taxe, la commune ne percevra pas un centime.

Enfin, dans la précipitation de notre humeur, n'oublions pas de déduire les 153 € de l'ancienne « Redevance Ordures Ménagères » que la commune ne percevra plus. Il restera néanmoins de ce qui précède le fait que certains paieront moins qu'en 2003 et d'autres, hélas ! davantage.

Mais de toute manière comme vient de me le dire quelqu'un qui en connaît un rayon sur le sujet « Moi, je sais ce que je paie et ce que je dis, c'est que je paie de plus en plus ».

Ma foi et tout compte fait sur un plan général, je n'ai rien à y ajouter.

Jean-Pierre MORIN

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 8 et 22 OCTOBRE
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :
MARDI 26 OCTOBRE 2004
de 14 H 00 à 15 H 00

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

CAMION VENTE

Date prévue pour les prochain passage de
camion vente au parking des Ferrages :
MARDI 05 OCTOBRE 2004
Provence Outillage - la matinée

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE
DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture
Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(* en cas de dérangement téléphonique de votre
ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour
contacter France-Télécom.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :
♦ Le LUNDI 25 OCTOBRE 2004
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : 04.94.07.08.08

SECOURS POPULAIRE DU VAR
Comité de Ste-Anastasia

Une permanence est assurée au Local du
Secours Populaire, Parking des Ferrages les
Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1^{er}
samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.
En cas d'urgence vous pouvez nous contacter
au : 04.94.72.29.50

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
CASTAGNADE

Le DIMANCHE 17 OCTOBRE
à partir de 15 heures
SALLE POLYVALENTE
S^{te} ANASTASIE

Au menu : châtaignes grillées, pâtisseries,
accompagnées de cidre, rosé, jus de fruits.

Ambiance musicale et conviviale assurée par:
DARY D.J.

Participation : 8 euros pour adultes
demi-tarif pour les -12 ans
gratuit pour les enfants -10 ans

Pour les groupes, veuillez réserver vos places
au tél. : 04 94 72 29 50

Nous avons remarqué depuis quelques mois que le
linge déposé devant le local est lacéré soit par
cutter ou paire de ciseaux. Une rotation
quotidienne est organisée par les bénévoles pour
récupérer les sacs déposés dans le container.

**NOUS RAPPELONS QUE TOUTE VENTE EST
COMPTABILISEE ET DE CE FAIT REALISEE
EXCLUSIVEMENT AU LOCAL OU
BRADERIE**

Résultats du mois dernier

-Un grand remerciement à nos donateurs pour leur
participation un chèque de 500 € a été remis pour
l'opération vacances des jeunes.

-Tournoi international des Embiez le 8 août 04.
Huit jeunes de 9 à 13 ans de Ste Anastasia invités
par le Secours Populaire Français et le Conseil
Général étaient de la fête avec Laurent Blanc,
champion du monde de la coupe du monde de
football en 1998.

**Les Majorettes de Ste-****Anastasia**

Tu es une fille ou un garçon...

Tu veux faire du twirling-bâton

(majorette ou pompons). Pourquoi ne pas nous
rejoindre !...

Tu peux venir assister à une répétition, voir et
essayer. Les répétitions se font le mardi, jeudi et
samedi de 17 heures à 19 heures, à la salle
polyvalente de Sainte-Anastasia.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler au
06.81.69.33.93.

La Présidente

La vie au village

SAINTE-ANASTASIE

La Prouvenço Dou Tems Passa
organise
Les 31 octobre et 1^{er} novembre 2004

Une grande Foire Artisanale
et
Produits du Terroir

 Toute la journée
à la Salle Polyvalente 
Pour tous renseignements, s'adresser à
M. Raphaël CASTALDO au
04.94.72.23.76

**Le Carnet de Ste-Anastasia****Naissances :**

Nous avons le plaisir de vous annoncer
la naissance de Camille CECINI, née
le 18 août, Jade BUFFIN, née le 7 septembre,

Gabriel LARDY, né le 23 septembre. Nous
présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de
-Monsieur Michel GEORGES, survenu le 25 août.
Nous présentons à sa famille toutes nos
condoléances.

Mariages :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage
de Mlle Angélique PORCHIA et M. Cédric
BERTHIER ainsi que celui de Mlle Caroline
AUBERGE et M. Grégory LOPEZ, célébrés tous
deux le 28 août dernier.

Nous leur présentons toutes nos félicitations et nos
vœux de bonheur.

Petites annonces

- ♦ Recherche jeune fille ou femme pour s'occuper
de trois enfants 6 jours par mois de 18H à
19H30.
☎ : 06.07.71.25.34 ou 04.94.72.29.45 (soir)
- ♦ Nounou avec expérience cherche enfants à
chouchouter.
☎ : 06.17.50.36.69 ou 04.94.22.51.57
- ♦ Recherche nounou pour le mois de janvier pour
garder nourrisson quatre jours par semaine.
☎ : 06.81.91.84.27
- ♦ Vends : deux éléments rampe escalier
meunier chêne massif : un élément rampé L
4.10 m h 0.83 m et un élément garde fou L
1.50 m h 1m Prix 75 € à débattre.
Grillage Ecoplast L 20 m h 1.50 m Maille
100x75 Fil diam. 2.2 Plastifié vert foncé :
40€ ☎ : 04.94.72.21.89

Forum des associations

Le Samedi 11 septembre la trentaine
d'associations du village étaient réunies à la
salle polyvalente. L'objectif était alors -et a été
pleinement atteint- de mieux se faire connaître,
de mieux informer et de communiquer. Cette
richesse d'un mouvement associatif soudé s'est
une fois encore exprimée dans une ambiance
conviviale et sympathique. Rappelons que notre
mouvement associatif a le souci permanent
d'être au service de la collectivité et des
habitants. Il y réussit parfaitement et à Ste-
Anastasia chacun peut trouver chaussure à son
pied. L'art à sa place avec la peinture, la danse,
la chorale. La mémoire avec les associations
patriotiques. Le caritatif avec le Secours
Populaire et les Varois vers les autres. Enfin le
sport avec le tennis, le football, les rollers, la
gymnastique, les randonneurs, le volley, les
boucles de l'Issole. Les loisirs avec le Comité
des fêtes et le club des Cigales. Ces associations
dynamisent et unissent le village. Les
Anastasiens se retrouvent le plus souvent
possible lors de manifestations festives mais
aussi culturelles. Que serait le village sans
associations ? Aussi, la mobilisation est
générale et la réussite du forum en est le plus
bel exemple.

(d'après VAR-MATIN, Vincent TIVOLI)



Danse Tasie Vive la danse

Après un forum des associations qui a tenu ses promesses, la quatrième saison du club Danse Tasie vient de débuter, avec et toujours, Geneviève et Jean-François comme professeurs.

Une équipe sérieuse et dynamique :

Désormais en vitesse de croisière, le club voit une nouvelle fois et avec plaisir, ses élèves des années précédentes se réinscrire. C'est ainsi que nos débutants de l'année passée se retrouvent (pour la majeure partie d'entre eux) en seconde année, les seconds en troisième et ainsi de suite. Cette fidélisation si difficile à obtenir pour certains clubs est une grande satisfaction pour l'équipe dirigeante du club Danse Tasie, gage d'un enseignement de qualité, d'un suivi des élèves sans équivalent et d'une excellente ambiance au sein du club appréciée par tous.



Des danses pour tous les goûts :

Si la danse de salon demeure la discipline la plus prisée, l'engouement pour les cours de rock est à souligner sans oublier, bien entendu, les danses en ligne qui ont, elles aussi, leurs aficionados, car chaque année une nouvelle chorégraphie fait son apparition, la période estivale (propice à faire la fête) n'étant pas étrangère à ce phénomène.

Une discipline loin d'être ringarde :

Désormais la danse (par l'image qu'elle engendre) est considérée comme un sport. C'est avant tout, une discipline et une pratique agréable, conviviale et à la portée de toutes les bourses.

Loin d'être ringarde, (la danse, sous toutes ses formes) attire de plus en plus d'adeptes, désireux de ne plus faire tapisserie dans les soirées, les discothèques et les repas de famille.

Les jeunes adultes, ainsi que les ados n'hésitent plus à pousser la porte d'un cours de danse (nous invitons d'ailleurs, les hésitants à venir assister à un (ou plusieurs cours) ce qui devrait les inciter, c'est à n'en pas douter, à faire le premier pas).

La nouvelle saison vient de démarrer, il n'est pas trop tard pour venir rejoindre le club Danse Tasie.



Voici le rappel des cours qui ont lieu en salle des fêtes de Sainte-Anastasia les mardis et mercredis (ainsi que la tarification mensuelle)

Le mardi :

18 h 30 Danse de salon 4 ^{ème} année durée 1 H	20 €
19 h 30 Danse en ligne, durée 1 H	20 €
20 h 30 Danse de salon 2 ^{ème} année durée 1 H 30	27 €
21 h 15 Rock 2 ^{ème} année durée 45 minutes	16 €

Le mercredi

19 h 00 Danse de salon 3 ^{ème} année, durée 1 H	20 €
20 h 00 Danse de salon débutants durée 1 H 30	27 €
20 h 45 Rock débutants durée 45 minutes	16 €

Pour tout renseignement, contacter Yolande au 04.94.72.29.81.

La Présidente

Secours Populaire Français

Les personnes qui désirent soutenir les initiatives du Secours Populaire peuvent adresser un don financier au comité : Secours Populaire Français

21 rue Notre Dame

83136 S^{te} ANASTASIE tél. 04 94 72 29 50

A quoi sert le secours populaire :

-Aides d'urgences : CARAIBES après l'ouragan ALBANIE soutenir la création du secours populaire. Les autres missions : l'IRAN, l'IRAK, le BURKINA FASSO, etc...

- Aider les personnes en difficulté : financière, alimentaire, de logement, d'ameublement ..

- Leur donner accès : à l'insertion professionnelle, à la culture, à la santé, aux vacances.

Pour cela le comité de Ste-Anastasia a plusieurs solutions :

- ♦ Dons financiers de donateurs (ex : dons actions remise de chèques)
- ♦ organisation de manifestations (castagnade St valentin)
- ♦ collectes alimentaires divers magasins (dont Vival)
- ♦ vente de vêtements à la « boutique » du secours au fond de la place des Ferrages (anciennement Mairie)

le mardi et vendredi de 15 h à 18 h et le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 18 h

Chers amis si vous voulez rejoindre nos donateurs ou donner un peu de votre temps renseignez-vous auprès de nos bénévoles ou par téléphone au 04 94 72 29 50

Dons et collectes :

VOUS

Si vous disposez d'articles dont vous n'avez plus l'usage, venez nous les déposer : vêtements, chaussures, jouets, livres...

NOUS

Sur rendez-vous : nous faisons le ramassage de meubles et d'appareils ménagers.

Nous vidons greniers et appartements.

Nous organisons des collectes alimentaires, et de produits de 1^{ère} nécessité.

RECUPERATION D'OBJETS PROPRES NOUS NE SOMMES PAS LA DECHETTERIE

Nous rappelons que le secours populaire n'est pas une poubelle. Les bénévoles trient le linge, le lavent et font de la couture si nécessaire. Veillez à la propreté du linge déposé (sang, excréments).

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 août 2004

PRÉSENTS : MMES. BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAUER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER.

ABSENTS EXCUSES :

-M. CORBIER donne procuration à M. CUENOT

-MME BOCQUET donne procuration à MME MAROUZE

-M TOSELLO

Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

MARCHE A CONCLURE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LA FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offres de marché public a été engagée selon la procédure adaptée en ce qui concerne la fourniture et livraison des repas en liaison froide du restaurant scolaire.

Il indique que le choix de la commission d'appel d'offres est le suivant : Société AVENANCE à Hyères. Le prix du service se décompose comme suit : Prix du repas 2.75 € H. T. 2.90 € T.T.C..

La durée de la convention est fixée à 4 ans à compter du 01/09/2004.

Le Conseil Municipal prend note de ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer le marché (procédure adaptée) et toutes les pièces s'y rapportant. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2004 et suivants en dépense au compte 611.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Sainte-Anastasia fonctionne depuis 1998

Son activité, en progression constante, nécessite un équipement ludique et éducatif, qui jusqu'à ce jour, n'a pu être réalisé de manière satisfaisante par la Commune.

Pour ce faire la Commune de Sainte-Anastasia sollicite du Conseil Général du Var une subvention de fonctionnement d'un montant le plus élevé possible.

PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas du Restaurant Scolaire de la commune pour l'année 2004/2005.

Il propose, conformément à l'arrêté ministériel du 10/06/2004, de porter le prix du repas à 2.56 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide de porter le prix du repas au restaurant scolaire à 2.56 € pour l'année scolaire 2004/2005.

DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de déléguer au Maire certaines prérogatives prévues à l'article susnommé.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :
-Monsieur le Maire est chargé par délégation de pouvoir du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues aux alinéas :

- 1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2 - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6 - De passer les contrats d'assurance ;
- 8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 14 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour toute affaire de contentieux, d'urbanisme et de police tant devant les juridictions administratives que pénales ;

de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-De donner pouvoir au Maire afin de prononcer l'exécution de la présente délibération qui annule et remplace la délibération n°51/2004 en date du 10 juin 2004.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

EXPLOITATION

- Compte 6231 Annonces et insertions + 6 000 €
 - Compte 611 Sous-traitance générale + 4 000 €
 - Compte 615 Entretien et réparations - 10 000 €
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité, Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962 CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ; CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Équipement et des Transports, Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 173.84 €. pour le premier semestre 2004, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2 : D'inscrire la dépense au budget communal 2004 article 6458

ARTICLE 3 : De charger Monsieur Jean-Pierre MORIN et Monsieur le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

BUDGET COMMUNAL

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Compte 022 Dépenses imprévues - 5 900 €
- Compte 6231 Annonces et insertions + 2 500 €
- Compte 6238 Impressions et reliures + 300 €
- Compte 6536 Frais de représentation + 100 €
- Compte 611 Contrats de prestations de services + 3 000 €

INVESTISSEMENT

- Opération : 3 Acquisition de Matériel
- Compte 2157 Matériel de voirie - 1 000 €
- Compte 2184 Mobilier + 1 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

ACQUISITIONS FONCIERES POUR EXTENSION DU PARKING DES ECOLES

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis l'ouverture de la 5^{ème} classe de l'école primaire le besoin d'extension du parking des écoles primaire et maternelle s'avère une nécessité. Compte-tenu de ce besoin évalué par la Commune mais également exprimé par de nombreux parents d'élèves, la Commune se voit contrainte d'acquérir un espace destiné à cet usage jouxtant le parking actuel.

L'opportunité d'une telle acquisition s'étant présentée, le Maire propose d'acquérir les parcelles classées en zone N.C. du P.O.S. :

-n°840 Section D, d'une superficie de 7 ares, appartenant à Madame Danièle GRANGER ;
-n°841 Section D, d'une superficie de 7 ares, appartenant à Messieurs Alain et Patrick JACOLOT BENESTAN.

Le Maire indique qu'une concertation avec les propriétaires a permis de fixer à l'amiable le montant de cette acquisition à 9 147.60 € soit 13,068 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ces deux parcelles aux conditions proposées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ces transactions traitées par Maître EMERIC, Notaire à Garéoult et déclare que la présente délibération annule et remplace la délibération n°38/2004 en date du 26 mars 2004.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2004

PRÉSENTS : MMES. BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CORBIER, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAYER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.

ABSENT EXCUSE :

-MME BOCQUET donne procuration à MME MAROUZE

Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

BUDGET COMMUNAL

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

- Compte 022 Dépenses imprévues - 8 331 €
- Compte 6453 Cotisations caisses retraite - 1 000 €
- Compte 6411 Personnel titulaire - 7 000 €
- Compte 673 Titres annulés + 1 500 €
- Compte 60612 Energie - Electricité + 3 000 €
- Compte 60623 Alimentation + 1 500 €
- Compte 606332 Fournitures travaux en régie voirie + 1 000 €
- Compte 6155 Entretien biens mobiliers + 1 331 €
- Compte 6413 Personnel non titulaire + 8 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

PROGRAMME DES CHEMINS 2004 CONFIE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CHEMINS
Sur proposition de Monsieur CUENOT, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le programme des chemins confié au Syndicat Intercommunal de La Roquebrussanne :



Sainte-Anastasie Judo

Enfin ... Deux mois de repos et nous pouvons remonter sur les tapis. Le club a rouvert ses portes ce Mercredi 08 Septembre et c'est avec plaisir que nous avons accueilli quelques nouveaux petits judokas.

Ci-dessous quelques infos concernant les horaires .

- ♦ Baby judo : Mercredi de 18h15 à 19h15
- ♦ Enfants et jeunes ados : Lundi et Mercredi de 18h15 à 19h15
- ♦ Adultes : Lundi et Mercredi de 19h15 à 20h30 (Les adultes n'étant pas assez nombreux pour l'instant , les cours ont lieu a Forcalqueiret, et sont dispensés par Claude).

Pour tous renseignements complémentaires ou inscriptions, n'hésitez pas à venir au club rue Raynaud ou appelez Claude au 06 15 05 46 41 (Professeur) ou encore Jean-Paul au 06 71 57 40 48 (Président).

Adresse e-mail : SAJUDO@AOL.COM



Bonne saison sportive à toutes et à tous.

Le secrétaire



Club des Cigales

VU A LA TELE

Mademoiselle, Madame, la **Tendance** cette année est au tricot « *fait main* » et nombre de vedettes féminines sont fières de porter leurs réalisations.

Si vous voulez être **Tendance** venez à l'atelier « travaux d'aiguilles » lieu d'échanges fructueux où vous pourrez vous familiariser avec le tricot et/ou le crochet.

L'atelier est ouvert le **mercredi après-midi** à partir de **14H30**, au local des Cigales, rue A.Daudet, (en face des écoles).

Si vous êtes intéressée téléphoner au 04 94 72 21 98 ou venez à la permanence, au local, le jeudi à partir de 15H.

SORTIE « CARMEN » du 8.10.2004

Rendez-vous **Place de la Gare à 18H45**, pour un départ du car à 19 Heures précises.



ATELIER PEINTURE

Reprise des cours le vendredi 1^{er} Octobre à 14H30

ATELIER INFORMATIQUE

Réunion d'information le **mardi 5 octobre à 18H** à l'ancienne Mairie

COURS DE FRANCAIS

Reprise des cours le **lundi 4 octobre à 17H** à l'ancienne Mairie



Arts'Tasie

Les activités ont repris. La réunion du bureau s'est tenue le 9 septembre à 9 heures dans l'atelier de peinture.

Le 11 septembre, Arts'Tasie a participé au Forum des Associations.

L'ATELIER ENFANTS fonctionne le **MERCREDI**, de 14 heures à 15 heures sauf en période de vacances scolaires et jours fériés. La reprise des cours a été fixée au mercredi 15 septembre.

La **cotisation** est de **7 euros par mois**, payables en début de mois par chèque libellé au nom d'ARTS'TASIE.

Les fournitures sont gratuites.

Les enfants participent à l'exposition annuelle, à la foire aux croûtes et aux autres manifestations organisées par l'association.

ADULTES

La **cotisation** est de **18 euros par an**, payable à l'inscription et renouvelable chaque année lors de l'assemblée générale de l'association en février.

Elle donne droit à :

- l'exposition de peinture annuelle (elle aura lieu, cette année, les 2 et 3 octobre dans la salle polyvalente) ;
- la foire aux croûtes, fin mai ou début juin, au Pré de Naples sur les bords de l'Issole ;
- une exposition à l'extérieur, selon possibilité (cette année, 11 peintres de l'association ont exposé à la galerie Lantelme de la Celle, du 16 au 31 juillet) ;
- visites de musées, d'expositions ou d'ateliers, -pot de l'amitié en fin d'année.

L'atelier de peinture pour adultes fonctionne le **JEUDI** de 14 h 30 à 16 h 30 sauf en période de vacances scolaires et jours fériés, à raison de **4 euros la séance**.

Chaque 1^{er} jeudi du mois, de 17 heures à 19 heures, a lieu une séance de dessin ou peinture d'après un modèle vivant moyennant une participation de **5 euros**.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au Président, Monsieur Albert ETIENNE au 04.94.72.26.27.

Une Arts'Tasienne

TAXES FONCIERES

DEPARTEMENT : 830 Var		COMMUNE : 111 A STE-ANASTASIE SUR ISSOLE							
DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
		Commune	Syndicat de communes	Inter- communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères	Total des cotisations
Propriétés râties	Taux 2003	19.50%		0.548%	6.40%	1.48%	0.034%	Néant	
	Taux 2004	19.50%		0.551%	6.40%	1.48%	0.034%		9.47%
	Adresse Base	2039		2039	1369	1369	1369	2039	
	Cotisation	398		11	88	20	0	199	

Taux votés par
les collectivités

La base est calculée à partir d'un nombre abstrait (fixé par les services fiscaux) auquel est appliqué un coefficient propre à chaque élément constitutif d'un bien : surface de la maison, de sa situation, de la superficie du terrain, de l'existence d'une piscine, d'une véranda, d'un garage...

La base sert à calculer les cotisations de chaque collectivités.

Exemple : Cotisation communale : $2039 \text{ (base)} \times 19.5 \% \text{ (taux)} = 398 \text{ €}$ (cotisation).

La base ne représente pas la valeur de votre bien, mais il est évident que plus elle est élevée, plus la valeur du bien est élevée.

Taux calculé par les
impôts fonciers pour
recouvrer les dépens
du traitement des
ordures ménagères
engagées par le
syndicat de l'Issole
soit 300 000 €
(1 967 000 F.)

Total des cotisations	En 2003	392	11	86	20		
	En 2004	398	11	88	20		199
Variation en %		+1.53%	%	0%	+2.33%	0%	%
Montant de votre impôt							816

La vie associative



Saloon Country Dance

SALOON COUNTRY DANCE organise une soirée "COUNTRY" et autres danses le vendredi 22 Octobre 2004 à partir de 21 heures dans la salle polyvalente de Sainte-Anastasia.

Ambiance assurée et initiation à la danse par notre professeur Jérôme.

Nous vous attendons pour faire la fête.
Réservation au : 06 89 91 90 08 (Edgar)

La Présidente

Les médaillés Militaires

L'association organise 5 jours de croisière « romantique » sur le Rhin en septembre 2005. Aller-retour en car jusqu'à Strasbourg. Cette croisière en groupe est très demandée. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous dès maintenant au 04.94.86.73.10.

Le Président

Chorale «Chant et Amitié»

Nous avons été présents à la journée du « forum des associations » dont le succès a été favorisé par le beau temps. En effet de nombreuses personnes nous ont visités et ont été intéressées par la chorale. Certaines sont déjà venues nous rejoindre lundi à la répétition. En ce moment, nous préparons le répertoire pour notre participation au « festival d'automne » de GREOUX qui se déroulera le samedi 9 octobre à 20 h 30 en l'église N.D. des Ormeaux à Gréoux-les-Bains. C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous sommes remis très nombreux au chant, après les « grandes vacances ».

Une choriste

- ♦ Chemin du Saragan (450 m)
- ♦ Chemin de la Rouquette (500 m)
- ♦ Chemin de la Clappe (230 m)
- ♦ Chemin du Gaou de Vie (partiel)

REGIE DE RECETTE

TARIFS LOCATION SALLE

Par délibération du 28 septembre 2001, la commune avait fixé comme suit les tarifs de mise à disposition des associations et du public de la salle polyvalente. Aujourd'hui il s'avère qu'après certains abus et exigences injustifiées il est nécessaire de modifier les tarifs de cette régie à compter du 01 janvier 2005

1. Pour les activités associatives la gratuité est maintenue sous réserve du respect des installations, du règlement en vigueur et de la remise parfaite en état de propreté.
2. Pour les particuliers à l'occasion de festivités familiales : 250.00 € et une caution restituable de 150.00 €

La présente délibération annule et remplace la délibération n°73/2001 en date du 28/09/2001.

QUESTIONS DIVERSES (Ne donnant pas lieu à délibération)

Décision du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'un bail de location a été signé avec M. et Mme Guy FRANCHINI, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Installation d'un relais Bouygues Télécom

Les travaux d'installation commenceront à la fin de ce mois.

Le Maire indique qu'un deuxième dossier est en cours, il concerne S.F.R..

Les travaux commenceront ultérieurement. Ces deux antennes relais seront installées en lieu et places des actuels poteaux d'éclairage du stade de football côté RD 15.

Cave Coopérative

La commune a effectué une demande d'expertise concernant la dalle supérieure en béton (sur les cuves). Le résultat de cette enquête permettra de fixer la nature des travaux de consolidation (si nécessaire) préalables à l'installation des services techniques de la commune.

Un débat est ouvert sur le thème des impôts fonciers bâtis et de la taxe ordures ménagères (tour de table).

Le SIVU de Tourisme de la Provence Verte envisage l'organisation à Sainte-Anastasia d'une fête du train de tourisme. Ce projet à ce stade recueille l'avis favorable du conseil.

Nouveau parking des écoles.

Dès l'acquisition de ces parcelles, la commune entreprendra les premiers travaux d'éclairage de cet espace et de mise en forme sommaire du sol.

Effectifs des écoles : Pour la dernière rentrée scolaire, école primaire 116, école maternelle 72.

Petite enfance

Cette compétence concernant les enfants de moins de trois ans appartient à la Communauté de Communes Val d'Issole. Sur ce sujet la commune agit de façon permanente. Aujourd'hui, après la réalisation d'une étude par le CAUE et le Conseil Général du Var pour un projet itinérant, la phase d'étude s'achève. Une commission communautaire a été chargée d'approfondir le projet. Cependant et pour être tout à fait clair, il semble bien que rien ne pourra être réalisé à court terme.

Haut débit

Les derniers contacts avec France Télécom nous précisent que Ste-Anastasia sera desservie parmi les dix premières communes de moins de 2 000 habitants du département. L'installation est toujours programmée pour avril 2005.

A titre de comparaison pour les communes du canton voici le calendrier annoncé : Méounes Belgentier Février 2005, Camps Juin 2005, La Roquebrussanne Octobre 2005.

Place Saint Just

Le syndicat intercommunal des chemins a dû reporter les travaux en raison d'un marché infructueux. Un deuxième appel d'offre a été effectué, cependant le montant des propositions s'étant révélé très supérieur aux évaluations, une procédure de négociation doit être entreprise. Elle est actuellement en cours.

Ralentisseurs

La commune ayant fait l'acquisition d'un lot de ralentisseurs démontables ; rien ne s'oppose à ce qu'à la demande des usagers, ils soient installés en des lieux choisis dans le cadre du respect de la réglementation ; ils ne seront pérennisés qu'après une période d'essai.

Construction d'une 5^{ème} classe à l'école primaire

Par suite de défaillances successives d'entreprises de gros-œuvre, la construction a pris quelques retards ; néanmoins une marge suffisante ayant été prise, ces retards ne devraient pas perturber la prochaine rentrée scolaire.

Filière bois

La Commune de Sainte-Anastasia est inscrite dans le projet filière bois de la Provence Verte. Une étude est actuellement en cours ; elle concerne les locaux scolaires (école primaire, école maternelle et cantine). Ce projet, grâce à ses financements devrait permettre à la commune de s'intégrer dans un projet économiquement satisfaisant et porteur d'une dimension environnementale de défense de la forêt (développement durable).

Prévision budget 2005

Dès à présent peuvent être inscrits au projet de Budget :

- des acquisitions de matériel informatique concernant la communication et l'administration communale ;
- des terrains destinés à constituer des espaces publics (parking, espaces verts, circulation).

TOUR DE TABLE (Questions des élus)

Serait-il possible de mettre en place un rampe dans la rue qui monte à la boulangerie ?

Réponse : Ces travaux sont prévus et seront effectués à l'occasion de la réfection de la place Saint Just.

Serait-il possible de faire réaliser par le SIVU de La Loube un muret de soutènement sous le canal d'arrosage au niveau des « Cigales » ?

Réponse : Ces travaux pourront être réalisés après l'achèvement des programmations actuelles de l'exercice 2004.

Le canal de la source au pré de la Font est encombré de débris (bouteilles et bouts de bois).

Réponse : Ces travaux sont périodiquement effectués ; un contrôle sera effectué avec une périodicité accrue.

Il est signalé que l'un des premiers chênes de la rue des Oustaus Routs perd quelques branches de bois mort.

Réponse : Un élagage de propreté sera demandé au SIVU de la Loube.

Il est signalé que les prises du local de l'ancienne école mis à la disposition d'Arts'Tasie sont détériorées. Serait-il possible de les réparer ?

Réponse : Cela sera fait.

Il est fait la remarque que les panneaux d'affichage commercial installés à l'entrée du village ne sont pas très esthétiques. Serait-il possible de leur substituer une signalisation normalisée ?

Réponse : Cela serait sans doute la bonne solution mais il est difficile de revenir brutalement sur cette situation. Dans un premier temps, une remise en ordre de ces panneaux sera effectuée.

Les lieux d'affichage communaux semblent insuffisants et souvent de mauvaise qualité. Ils sont pour le moins détériorés par l'usage intempestif des agrafeuses.

Réponse : Bien que ces panneaux soient nombreux et aient globalement répondu aux demandes exprimées, ils comportent effectivement des lacunes. Un inventaire sera effectué et d'autres panneaux pourront être installés. Par ailleurs, le contre-plaqué marine étant vulnérable, un essai sera tenté avec des revêtements métalliques. Nous tiendrons alors compte de cette expérience.

Le platane situé à l'intersection de la rue Raynouard et de la rue Notre Dame est malade.

Réponse : Pour la deuxième année consécutive, une sécheresse persistante a provoqué un jaunissement généralisé des platanes du village. Ce cas n'est pas particulier à Sainte-Anastasie.

Le débroussaillage

Après tout un été de farniente et de repos forcé, nous allons enfin pouvoir retrouver nos manches **dès le 1er octobre**, sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes : vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

L'heureuse saison du débroussaillage « possible » est de retour et l'arrêté Préfectoral du mois d'avril 2004 va sortir des limbes pour illuminer les abords immédiats (50 mètres) de nos habitations.

Nous reprendrons donc chaque mois quelques passages choisis de prose Préfectorale et du guide du parfait débroussaillieur en milieu méditerranéen.

Pourquoi débroussailler ?

Débroussailler votre terrain est votre meilleure protection

En cas de feu

Le débroussaillage aux abords de votre maison constitue votre première protection, car il :

- ♦ ralentit la propagation du feu,
- ♦ diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz,
- ♦ évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation (volet en bois, charpente apparente, gouttière en matière plastique).

Le débroussaillage vous protège

Les pompiers peuvent intervenir avec plus d'efficacité et à moindre risque dans une propriété débroussaillée. Lorsqu'il arrive sur une zone débroussaillée, le feu baisse d'intensité, faute de combustible. Vous êtes davantage en sécurité dans votre maison.

Le débroussaillage protège la forêt

- ♦ Le débroussaillage permet de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété.
- ♦ En cas d'incendie important, il évite de concentrer tous les moyens de lutte sur les zones habitées, laissant la forêt sans protection.

Les arbres de mon jardin ne brûlent pas.

Un feu puissant, attisé par le vent, dessèche et embrase tous les végétaux sans discernement, même les oliviers.

Où débroussailler ?

Les espaces à débroussailler

L'obligation de débroussailler concerne les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et boisements, ou éloignées de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation.

Le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune, conditionne la surface à débroussailler (Article L 322-3 du code forestier) :

♦ Cas général

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété :

1. aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres (qui peut être portée par le Maire ou le Préfet, à 100 m, voir 200 m dans les secteurs à fort risque).
2. de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments, sur une largeur de 10 mètres.

♦ Cas particuliers

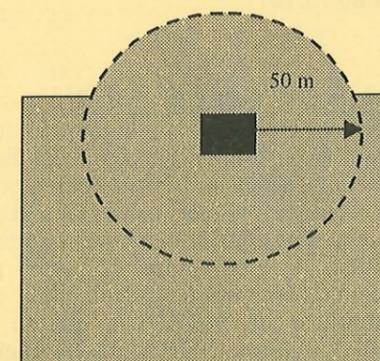
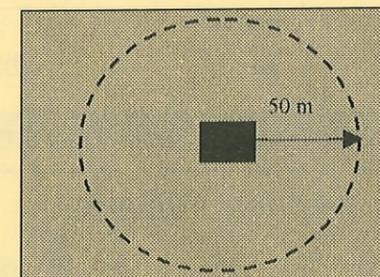
Votre propriété :

- est située en **zone urbaine**, définie par le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune : Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), ou Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),
- fait partie d'un **lotissement**.

La totalité de votre propriété, même en l'absence de toute construction, doit alors être débroussaillée ; sans oublier le périmètre de 50 mètres autour des bâtiments, dans le cas où ce dernier empièterait sur une zone non urbaine.

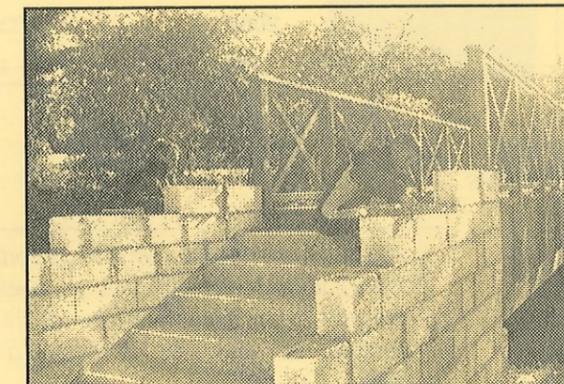
— Limites de propriété

■ Surface à débroussailler



Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- ♦ Entretien des espaces verts
- ♦ Réparation des garde-corps des passerelles par des murets en agglos (les pièces en bois ont été cassées et jetées dans l'Issole ou brûlées). Il est regrettable que, par les agissements de quelques oisifs, il soit porté atteinte à l'esthétique des installations.



- ♦ Effacement des tags.
- ♦ Achèvement des garde-corps du podium selon les règles de la conformité.
- ♦ Travaux de plomberie dans l'école primaire : remplacement des robinets, réparation des évacuations...
- ♦ Cantine : réparations diverses des installations du secteur « plonge » et rangement de produits d'entretien.
- ♦ Nettoyage de la toiture terrasse encombrée de feuilles mortes qui bouchent les descentes d'eau provoquant des infiltrations.
- ♦ Curage du pluvial de l'allée des Platanes (côté place de la Gare). Travail de plusieurs jours pour déblayer 6 camions de terre et de feuilles mortes.
- ♦ Nettoyage du ruisseau des Vaux.
- ♦ Installation d'un portique d'affichage à l'entrée du village.
- ♦ Monstres : ramassage de 6 tonnes pour le mois.



Cours de musique

Les cours de musique reprendront, à l'ancienne mairie, à partir du 1^{er} octobre.

-Piano : Les cours de piano seront assurés, comme l'an dernier, par Mme Anne VINCOTTE, la première leçon ayant lieu le jeudi 7 à 17 H.

-Guitare : M. Baudin sera remplacé par Melle Pauline CONTI, qui exercera le mardi, à compter de 16 H 45.

-Batterie : M. Navarro a, d'ores et déjà, repris les cours depuis début septembre.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie (04.94.69.64.40) ou directement au Centre Culturel de Carnoules (Tél. 04.94.28.38.48).